

# DAUPHI PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-50 et suivants, R 214-116 et suivants du Code Monétaire et Financier et ses statuts.

## MODALITES DE SOUSCRIPTION DES PARTS DE LA SOCIETE A COMPTER DU 20 OCTOBRE 2008

<b>CAPITAL NOMINAL AU 31.12.07</b> .....	15 247 215 €
<b>MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL</b> .....	2 601 000 €
<b>DATE D'OUVERTURE</b> .....	20 octobre 2008
<b>DATE DE CLOTURE</b> .....	au plus tard un an après l'ouverture
<b>PRIX D'EMISSION</b> .....	Valeur nominale : 153 € Prime d'émission : 137 € Prix global d'une part : 290 €
	Conformément aux Statuts, les frais de souscription dus à la Société de Gestion d'un montant de 8 % TTC, soit 23.20 € TTC par part, seront prélevés sur la prime d'émission.
<b>MODALITES DE PAIEMENT</b> .....	Il s'effectue au moment de la souscription et correspond à l'intégralité de l'engagement d'apport, y compris le paiement de la prime d'émission (autant de fois 290 € que de parts souscrites). Le bulletin de souscription est adressé à la Société de Gestion avec le chèque correspondant à l'ordre de DAUPHI PIERRE.
<b>JOUISSANCE DES PARTS</b> .....	Après délai de deux mois, le 1 <sup>er</sup> jour du mois suivant. Le délai est compté à partir du jour de réception du bulletin de souscription par la Société de Gestion et de la libération du prix. Exemple .parts souscrites au cours du mois d'octobre 08 jouissance à compter du 01.01.09 .parts souscrites au cours du mois de novembre 08 jouissance à compter du 01.02.09
<b>PRELEVEMENT LIBERATOIRE</b> .....	L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). A compter du 01/01/08, celui-ci passe à 18% au lieu de 16% précédemment. Depuis le 01/01/07, les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus, soit 11%, sont retenus à la source. Les revenus fonciers ne bénéficient pas de la faculté d'option pour le prélèvement libératoire.

Sur produits financiers

**A noter :** conformément à l'ordonnance du 13/10/05, les associés auront à se prononcer avant le 16/05/2012 sur la transformation éventuelle de la SCPI en OPC (Organisme de Placement Collectif en Immobilier).

La notice prévue par les textes réglementaires en vigueur a été publiée au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 08/10/2008.

Les renseignements indiqués au verso seront traités en informatique. La loi du 06.01.1978 donne droit à tout souscripteur de demander notification des informations figurant au fichier tenu par la Société de Gestion.

Exemplaire  
à retourner

DAUPHI PIERRE

15 Place Grangier - 21000 DIJON

Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) faisant publiquement appel à l'épargne  
Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif  
Capital social au 31.12.07 : 15 247 215 €

## Bulletin de souscription

2<sup>ème</sup> augmentation de capital

visa SCPI n° 08-15 en date du 30/09/2008

Achat de parts en pleine propriété

Achat de parts en nue-propriété  
(dans ce cas, remplir le cadre *usufruitier*)

Je suis déjà associé de la SCPI DAUPHI PIERRE :

oui  non

Je soussigné(e)

M.  Mme  M. et Mme  Mlle  Indivision  Société

Nom : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

.....

Tél. domicile : .....

Tél. professionnel : .....

Né le : ..... à : .....

Née le : ..... à : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

### Résidence fiscale

France et Dom  TOM  U.E.  Hors U.E.

### Situation de famille

Marié(e)  Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)

Si vous êtes marié(e): nom du conjoint : .....

Sans contrat, communauté légale  Contrat communauté universelle  
 Contrat séparation de biens  Participation aux acquêts

### PRELEVEMENT LIBERATOIRE SUR LES PRODUITS FINANCIERS

Je déclare

Opter  Ne pas opter

### TRES IMPORTANT

Pour permettre le versement des acomptes directement à votre compte bancaire ou postal, joindre UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL.

Pour les anciens associés, ce document n'est à joindre qu'en cas de changement de compte.

Fait à ..... le .....  
en deux exemplaires dont l'un est resté en ma possession

**Signature** (précédée de la mention « Bon pour souscription de parts sociales » - Indiquer le nombre de parts en toutes lettres- Signatures des deux conjoints en cas de souscription au nom de "Monsieur et Madame")

Après avoir pris connaissance des documents suivants qui m'ont été remis : statuts, dernier rapport annuel, dernier bulletin trimestriel d'information, note d'information visée par l'AMF et contenant les modalités de l'augmentation de capital.

Déclare souscrire ..... parts,  
à raison de 290 € par part.

### AU COMPTANT

Je verse ce jour la somme de 290 € par part,  
soit au total : ..... parts x 290 € = ..... €  
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de DAUPHI PIERRE

### A CREDIT

Je verse ce jour à titre d'apport personnel la somme de ..... €  
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de DAUPHI PIERRE

Le solde par prêt bancaire auprès de l'organisme :

Adresse : .....

pour un montant de : ..... €

### USUFRUITIER

(à remplir uniquement en cas de démembrement de la propriété des parts)

M.  Mme  M. et Mme  Mlle

Nom : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Né(e) le : .....

à : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. domicile : .....

Tél. professionnel : .....

Profession : .....

### Résidence fiscale:

France et DOM  TOM  U.E.  Hors U.E.

### Situation de famille de l'usufruitier

Marié(e)  Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)

Si l'usufruitier est marié : nom du conjoint : .....

Sans contrat, communauté légale  Contrat communauté universelle  
 Contrat séparation de biens  Participation aux acquêts

Fait à ..... le .....

**Signature** (signatures des deux conjoints en cas de souscription au nom de "Monsieur et Madame")